

2017 BUDGET

La Municipalité de Pully a soumis, le 14.12.2016, au Conseil communal un budget 2017 proche de l'équilibre, avec un résultat légèrement bénéficiaire de CHF 123'200.00 avec des charges et des revenus d'un peu plus de CHF 154 mios.

Sommaire

Editorial

Budget 2017

Démarche participative

Compagnie Linga

Dates importantes

Archives communales vaudoises

Panneaux photovoltaïques

Vidéos sociétés locales

Défibrillateurs à Pully

SITUATION GÉNÉRALE

Types	Budget 2017	Budget 2016	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Total des charges	154'542'800.00	157'756'964.00	-3'214'164.00	-2.0%
Total des revenus	154'666'000.00	157'013'210.00	-2'347'210.00	-1.5%
Résultats	123'200.00	-743'754.00	866'954.00	-116.6%

TABLEAU COMPARATIF DES CHARGES

Le montant total des charges est de CHF 154 mios. Mais c'est sur un montant de CHF 59.6 mios seulement, soit les « charges maîtrisables », que la Municipalité peut agir et exercer un véritable contrôle. Le solde se compose de CHF 84 mios de charges non maîtrisables et CHF 11 mios de charges internes.

Types de charges	Budget 2017	Budget 2016	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	29'571'500.00	29'506'415.00	65'085.00	0.22%
Biens, services et marchandises	23'058'900.00	24'731'245.00	-1'672'345.00	-6.76%
Aides et subventions	6'945'600.00	7'036'690.00	-121'090.00	-1.71%
Charges maîtrisables	59'576'000.00	61'304'350.00	-1'728'350.00	-2.82%
Charges internes	10'994'400.00	11'381'395.00	-386'995.00	-3.40%
Charges non maîtrisables	83'972'400.00	85'071'219.00	-1'098'819.00	-1.29%
Total des charges	154'542'800.00	157'756'964.00	-3'214'164.00	-2.03%

Charges maîtrisables

Le budget 2017 prévoit une diminution des **charges maîtrisables** d'environ CHF 1.7 mios (-2.8 %) par rapport au budget 2016. Les charges relatives aux *autorités et personnel* augmentent légèrement de 0.2 % par rapport au budget 2016. Cette progression provient de l'augmentation de l'effectif du personnel communal d'environ 1.4 équivalent temps plein (ETP). Les charges relatives au personnel auxiliaire sont identiques à celles du budget 2016.

Les *achats de biens de services et marchandises* sont en diminution de CHF 1.7 mio (-6.8 %) par rapport au budget 2016. Finalement, les aides et subventions diminuent de CHF 121'000.00 (-1.7 %) par rapport au budget 2016.

Charges internes

Le montant de CHF 11 mios représente des opérations comptables sans effets sur le résultat ou sur la situation de trésorerie.

Charges non maîtrisables

Les charges non maîtrisables de CHF 84 mios sont des charges imposées par une obligation légale sur lesquelles la Municipalité ne peut agir. Ce sont pour l'essentiel des participations à des charges cantonales.

Globalement, les charges non maîtrisables diminuent de CHF 1.1 mio (-1.3 %) par rapport au budget 2016. Cette baisse provient essentiellement de l'estimation de l'évaluation favorable pour la Ville du décompte final de la péréquation pour 2016.

La facture sociale couvre le coût d'un ensemble de prestations sociales déterminées par une base légale. Elle est financée à raison de 50% par le Canton et 50% par les communes vaudoises.

Les charges péréquatives sont toutes celles qui doivent être réparties sur l'ensemble des communes vaudoises par le biais d'une clé de répartition appelée « péréquation cantonale ».

TABLEAU COMPARATIF DES REVENUS

Types de revenus	Budget 2017	Budget 2016	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Revenus fiscaux	99'749'000.00	101'897'000.00	-2'148'000.00	-2.1%
Revenus non fiscaux	43'052'300.00	43'067'840.00	-15'540.00	-0.04%
Revenus internes	11'864'700.00	12'048'370.00	-183'670.00	-1.5%
Total des revenus	154'666'000.00	157'013'210.00	-2'347'210.00	-1.5%

Le taux d'imposition communal pris en compte dans le cadre de l'élaboration du budget 2017 est de 61.0 comme pour l'élaboration du budget 2016.

Les *recettes fiscales* diminuent d'environ CHF 2.1 mios (-2.1 %) par rapport au budget 2016. Les *revenus non fiscaux* sont quasiment identiques à ceux du budget 2016 (-0.04 %). Pully devrait obtenir une **marge d'autofinancement** positive d'environ CHF 4.4 mios.

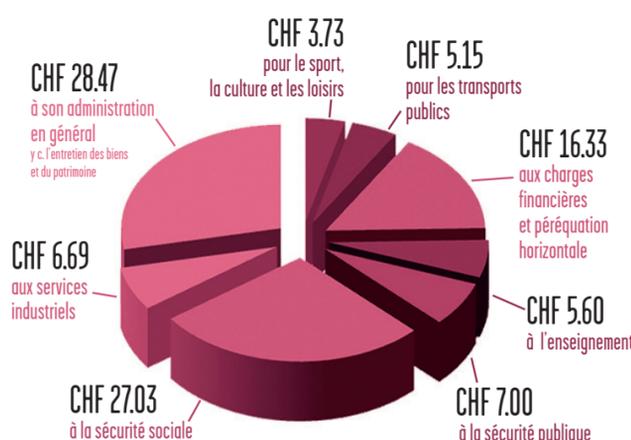
Cette somme ne sera pas suffisante pour financer l'entier des investissements communaux planifiés pour 2017. Pully devra donc recourir à l'emprunt afin d'en couvrir une partie. Par conséquent, la dette communale consolidée devrait vraisemblablement se situer aux alentours de CHF 95 mios au 31 décembre 2017.

Le projet de budget 2017 est équilibré, notamment grâce à la bonne maîtrise des charges maîtrisables, qui sont en stagnation, et à la suppression de certaines marges constatées, entre autres, au niveau du financement d'entités intercommunales.

La prévision d'une marge d'autofinancement positive ne sera sans doute pas suffisante pour financer l'entier des investissements prévus (entretien du patrimoine communal, soit bâtiments et réseaux, PALM et ses projets connexes, réhabilitation de la STEP, modernisation des installations sportives et de loisirs), ces derniers provoqueront vraisemblablement une progression de l'endettement communal.

Néanmoins, ces investissements devraient également avoir comme conséquence des revenus supplémentaires qui devraient améliorer de manière non négligeable la situation financière future de la Commune.

EN 2017, CHAQUE FOIS QUE LA VILLE DE PULLY DÉPENSERA CHF 100.00, ELLE LES RÉPARTIRA DE LA FAÇON SUIVANTE :



Rens.: Claude-Alain Chuard, Chef du service des finances à la Direction de l'administration générale et des finances, finances@pully.ch, 021 721 31 30

Des chiffres et des lettres...

L'édition de décembre de notre journal communal est celle qui doit particulièrement plaire aux amateurs de chiffres, puisqu'une large part de son contenu est réservée à la présentation du budget de la ville pour l'année suivante. J'encourage toutefois celles et ceux qui se sentent plus proches de la littérature et de la poésie que des finances, à s'y intéresser tout de même, car il est vrai que le budget est le cadre général donnant à la Municipalité les moyens de mener des actions et des projets pour maintenir notre qualité de vie et assurer un développement harmonieux de la ville.

C'est dans cet esprit également que la Municipalité finalise son programme de législature pour la période 2016 - 2021. Un document qui indiquera les thèmes principaux sur lesquels il conviendra d'agir durant les cinq prochaines années, ainsi que les éventuelles priorités identifiées. Le programme de législature constitue un outil de travail et un fil rouge pour l'action de l'exécutif, mais aussi un support d'information destiné à la population. Sa diffusion à l'ensemble des ménages pullliérans devrait intervenir au printemps 2017.

Notre budget 2017 équilibré traduit un effort important pour la stabilisation de nos dépenses, du moins celles sur lesquelles nous avons le pouvoir d'agir, qui ne représentent que 60 millions, soit le 38% du total de nos charges. La croissance des dépenses qui nous sont imposées par une base légale cantonale est un sujet de préoccupation. Nous devons relever le défi de les assumer sans péjorer notre propre fonctionnement et notre capacité d'investir pour le maintien de notre patrimoine et le développement de la ville.

GIL REICHEN, Syndic

DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Depuis l'automne 2015, la Ville de Pully propose aux habitants et usagers des espaces publics de participer à la réflexion sur le réaménagement de son cœur de ville.

La troisième séquence de la démarche participative a porté simultanément sur les projets de réaménagement de la rue de la Poste, de la pl. de la Gare et de la pl. Neuve.

La synthèse de l'ensemble des travaux et la restitution des résultats obtenus seront présentés lors d'une soirée publique et gratuite, le **mardi 7 février 2017**, à la grande salle de la Maison Pulliérane, en présence de la Municipalité. Nous nous réjouissons de vous accueillir nombreux.

Pour rester informé: coeurdeville.pully.ch



Dates importantes

Fermeture des bureaux de l'Administration communale
Du vendredi 23 décembre 2016 à 16h au mardi 3 janvier 2017 à 07h30
Poste de Police ouvert 24h/24h, 021 721 33 11

Fermeture de la piscine couverte
Du ve 23 décembre 2016 à 17h au me 4 janvier 2017 à 12h

Séances du Conseil communal en 2017
Me 15 février, 20h
Me 15 mars, 20h
Me 26 avril, 20h
Me 31 mai, 20h
Me 21 juin, 18h

Cave communale
Ouverture tous les jeudis de 17h à 20h

Musée d'art de Pully
Exposition **Charles Blanc-Gatti. Hypothèses d'une généalogie**, jusqu'au 18 décembre.
Du 16 février au 30 avril 2017, **Les évidences du réel**. Exposition collective de photographie.
Vernissage public le 15 février à 18h.
Informations et programme sur www.museedartdepully.ch ou musees@pully.ch

L'ArchéoLab
Nouvel espace interactif de découverte!
Jusqu'au 2 juillet 2017, exposition **Mystère et graffiti**. Informations sur www.archeolab.ch

LA COMPAGNIE LINGA FÊTERA SES 25 ANS...

Samedi 28 janvier 2017, de 18h à 24h, à l'Octogone Théâtre de Pully:
LINE UP - LINGA & SES INVITES

En 2017, la Compagnie Linga fête ses 25 ans! Quoi de plus naturel que de mettre à l'honneur la danse lors d'une soirée festive totale. Pas d'hommage particulier, ni de discours, mais trois pièces courtes de la compagnie relayées par cinq autres pièces de chorégraphes invités, artistes et amis rencontrés au fil des voyages. La danse, c'est avant tout le mouvement. Il y a dans ce concept de **LINE UP** l'envie que le spectateur aille à sa guise, composant le programme de sa soirée au gré de ses affinités pour finir lui aussi par danser, peut-être. Linga nous a habitués à cette énergie. Voilà un quart de siècle qu'ils sont là et ce n'est pas rien, contribuant à forger la réputation de l'Octogone. Ça se fête, pas seulement sur scène

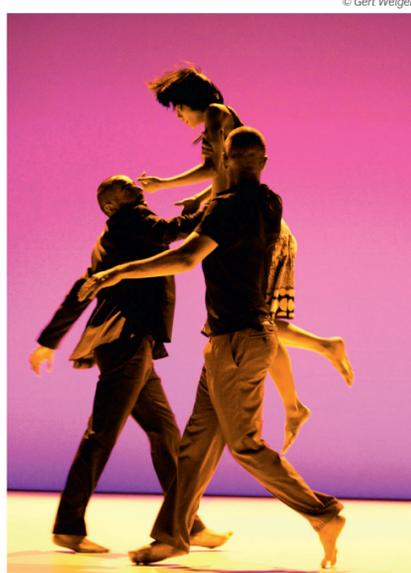
mais aussi en dehors. Dans la générosité et le partage. Ça se fête comme une longue soirée entre amis. Il suffit d'entrer dans la danse!

La Compagnie Linga sera entourée, entre autres, par Eun-Me Ahn, qui a récemment emballé le public de l'Octogone avec *Dancing Grandmothers*, la compagnie Samuel Mathieu, la danseuse indienne Shantala Shivalingappa et Pierre Audedat qui présentera *ODETA. TV*, un mix d'images de concerts et de sons. D'autres invités et surprises seront proposés durant cette soirée qui se terminera avec un DJ.

Rens.: www.theatre-octogone.ch

Billetterie: 021 721 36 20

(lu-ve: 11h-17h30 / Points de vente: Fnac)



Aide aux démarches pour l'installation de panneaux photovoltaïques

La Ville de Pully, de par sa situation géographique, bénéficie d'un ensoleillement particulièrement généreux. Pourquoi ne pas en profiter en devenant promoteur et producteur d'énergie renouvelable? Pour vous aider dans vos démarches, la Ville de Pully a regroupé sur son site internet les informations clés nécessaires à l'installation de panneaux photovoltaïques, allant du potentiel solaire de votre toiture à la rémunération de votre production en passant par la demande de subventions.

Plus d'informations sur: www.pully.ch,
> Vivre à Pully > Se raccorder au réseau
> Installations photovoltaïques.

Vidéos des sociétés locales

La Ville de Pully développe sa communication audiovisuelle et présente son projet de vidéos des sociétés locales. Celui-ci comprend un film regroupant toutes les sociétés ayant pris part au projet (38 au total), ainsi qu'un film spécifique par entité de 3 minutes environ. Deux collaborateurs y ont consacré plus de 200 heures de tournage et 400 heures de montage. Chaque jeudi depuis le mois d'octobre, une société est mise en avant sur les réseaux (Actualités du site internet et sur la page Facebook de la Ville). Toutes les vidéos sont disponibles sur la nouvelle page du site internet dédiée aux sociétés locales: www.pully.ch > Découvrir Pully > Sociétés locales.

Rens.: communication@pully.ch

PORTAIL DES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

À l'égal de 14 communes avoisinantes, le bureau des Archives de la Ville de Pully a mis ses inventaires historiques sur la toile à l'adresse web www.archivescommunales-vd.ch. Plus de 600 notices ont été créées; elles décrivent des fonds administratifs publics consultables sur place, comme les anciens registres de l'Office de la population, les procès-verbaux des séances de la Municipalité et du Conseil Communal, les registres des permis de construire, dont celui de 1899 à 1910 a été détaillé, et les anciens cadastres. De plus, 46 photos emblématiques du «vieux» Pully ont été rajoutées pour donner une visibilité iconographique à la Ville de Pully d'autrefois.

Ce portail commun aux archives communales vaudoises a pour but de faciliter les recherches à distance grâce au logiciel libre AtoM basé sur des normes internationales de description, ainsi que les recherches transversales dans toutes les institutions partenaires (fréquentes lors de demandes généalogiques, par exemple). Il s'adresse aux chercheurs, étudiants, historiens, archivistes et généalogistes.



Les chercheurs viennent ensuite sur place consulter les documents qui les intéressent, dont ils ont pu découvrir une description basique sur la toile. Pour des raisons de confidentialité et conformément à la Loi fédérale sur la protection des données, les inventaires publiés restent généraux et ne comportent aucune information personnelle.

Rens.: Cristina Bianchi, Archiviste,
021 721 35 36 ou archives@pully.ch



DÉFIBRILLATEURS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

En cas d'arrêt cardio-respiratoire (ACR), il est reconnu que des manœuvres de réanimation précoces (massage cardiaque) ainsi que l'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) augmentent nettement les chances de survie de la victime. Le laps de temps existant avant l'arrivée des secours (appel au 144) est donc crucial pour sauver des vies.

C'est dans ce but que la Ville de Pully a décidé de s'équiper de défibrillateurs semi-automatiques et de les rendre, autant que possible, accessibles au public. Ces défibrillateurs sont des appareils portatifs qui, une fois sortis de leur coffret, peuvent être déplacés auprès de la personne en difficulté. Ces appareils simples d'utilisation sont à la fois des défibrillateurs mais aussi une assistance pour le sauveteur. Ils le guident par la voix en évaluant en temps réel le massage cardiaque et en précisant si le choc électrique est conseillé.

Ainsi, le territoire communal a été équipé sur la base de différents critères aux emplacements suivants:

- Arrêt de bus tl au quai Milliquet;
- Bâtiment de la Damataire 13, façade extérieure;
- Façade extérieure de la Maison Pulliérane, à côté de l'entrée principale;
- Pl. de la Gare, à côté du Postomat;
- Façade extérieure de la salle omnisport de l'Arnold Reymond;
- Extérieur des vestiaires du terrain de football de Rochettaz;
- Club House du tennis de Rochettaz, à l'intérieur;
- Pl. de Chantemerle, près de l'entrée du collège.

Les piscines (couverte et Pully-Plage) sont déjà équipées de ce type d'appareil, à l'usage des garde-bains.

Le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS), la Protection civile Lausanne-Est (ORPC) et la Police Est Lausannoise (ASEL) se sont joints au

projet communal afin d'augmenter leurs équipements et disposent maintenant de deux défibrillateurs dans les véhicules de pompiers, un à la protection civile et cinq dans les véhicules de police.

Il est également utile de savoir que les cinq pharmacies de Pully (pl. Neuve 2, pl. de la Gare 1, rue de la Poste 26, av. de Lavaux 6 et 81) sont déjà équipées de défibrillateurs, à disposition pendant les heures d'ouverture (matériel du service de la santé publique du Canton de Vaud). Les défibrillateurs sont installés dans des coffrets (voir photo ci-dessous). Ces derniers sont sous une alarme sonore.



Impressum

Edition: Municipalité de Pully – décembre 2016
Graphisme: www.enzed.ch

Tirage: 11'000 exemplaires
Comité de rédaction: N. Lude, G. Reichen, Ph. Steiner,

Impression: PCL Presses Centrales SA, 1020 Renens, sur papier certifié FSC
Polyval, entreprise sociale à vocation industrielle

www.pully.ch, communication@pully.ch, 021 721 31 11
www.facebook.com/VilledePully
www.flickr.com/photos/villedepully